

8, place du champ de foire
16440-MOUTHIERS-SUR-BOËME
tél : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38
mairie@mouthiers-sur-boeme.fr

délibération :
D_2023_6_2

L'an deux mille vingt trois, le vendredi 07 juillet à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame RELET Graziella, 1ère Adjointe.

Nombre de conseillers en
exercice : 19

Date de convocation du : 30 Juin 2023

Présents : 14

Présents : Monsieur BARBE Hugues, Madame LHOMME Michèle, Monsieur PONTINI Daniel, Monsieur RABSKI Jean, Madame RELET Graziella, Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur CAPLOT Serge, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame VERGNAUD Isabelle, Monsieur NOËL Frédéric, Madame ALIX Florence, Madame GANNE Julie, Madame GIRAUD Isabelle, Madame RENARD Annie

Votants : 18

**Objet : Animation pause
méridienne année scolaire 2023
-2024**

Pouvoirs :

Monsieur CARTERET Michel a donné pouvoir à Monsieur REVEREAULT Jean
Madame LOUVIÉ Catherine a donné pouvoir à Madame GANNE Julie
Madame LALANDRE Sophie a donné pouvoir à Madame GIRAUD Isabelle
Monsieur NICOLEAU Thierry a donné pouvoir à Monsieur PONTINI Daniel

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur CARTERET Michel, Madame LOUVIÉ Catherine, Madame LALANDRE Sophie, Monsieur NICOLEAU Thierry, Monsieur FOURNIER Jean Luc

Secrétaire de Séance : Madame Florence ALIX

Fait et délibéré en mairie le
jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les
signatures. Pour copie
conforme.

Madame la 1ere adjointe rappelle au Conseil Municipal que, dans le cadre de l'exercice de la compétence Enfance Jeunesse et afin de contribuer au bon fonctionnement des ateliers mis en place lors de la pause méridienne par Effervescentre, il est proposé de renouveler l'action d'animation renforcé sur la pause méridienne initié en 2021-2022 puis poursuivi en 2022-2023.

Effervescentre propose à la commune d'animer des temps spécifiques pour des groupes de 14 enfants de 6 à 11 ans durant la pause méridienne, 4 jours par semaine pour l'année scolaire 2023-2024, soit du 4 septembre 2023 au 5 juillet 2024. Le coût de la prestation s'élève à 18 000€ avec déduction de la PSO soit 14 939€.

La commune s'engage à verser à Effervescentre une subvention d'un montant de 14 939€ pour cette prestation, soit une avance de 5 602€ au 15 décembre 2023 et le solde en septembre 2024 de 9 337€. En cas d'annulation d'une séance par Effervescentre, la subvention sera réduite au prorata.

Effervescentre s'engage à fournir un bilan des activités à l'issu du comité de pilotage.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'**APPROUVER** la convention avec le CSCS Effervescentre,
- D'**INSCRIRE** au budget la somme de 5 602€ pour l'année 2023,
- DE **VERSER** au CSCS Effervescentre la subvention maximum de 14 939€,
- D'**AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention et tous les documents relatifs à la présente délibération.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 07/07/2023, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le 20/07/2023

Le Maire,
Michel CARTERET

Pour le Maire et par délégation,

l'adjoint au maire M^{lle} RELET Graziella